





# Territoires engagés pour la nature

Faire de la biodiversité un atout pour les citoyens

Solène FAURE - Chargée de mission mobilisation et planification, OFB NA solene.faure@ofb.gouv.fr 06.60.92.62.55

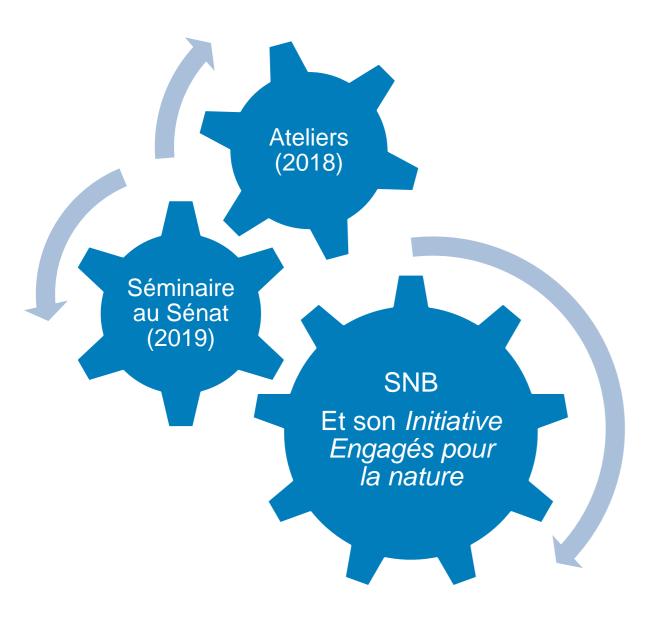
1





### Territoires Engagés pour la Nature, une réflexion commune





#### Lancement de TEN en mai 2019 dans 6 régions







### **TEN**, un programme multi-acteurs







5 **MINISTÈRE DE LA TRANSITION** ÉCOLOGIOUE

« Territoires engagés pour la nature » concrétise la notion de « chef de file » des Régions en matière de biodiversité et s'inscrit dans le « pari des territoires » formulé conjointement par l'État et les Régions à l'occasion du lancement des processus de préfiguration des Agences régionales de la biodiversité.

#### Protocole d'alliance





Paris, le jeudi 9 mai 2019

Communiqué de presse

#### Plan biodiversité :

Lancement de l'initiative « Territoires engagés pour la nature » : Collectivités, engagez-vous!



Face à l'accélération de l'érosion de la biodiversité, seule une mobilisation collecti au niveau international et national peut permettre d'inverser la tendance. C'est pourquoi le ministère de la Transition écologique et solidaire et Régions de France, avec la contribution de l'Agence française pour la biodiversité et les Agences de l'eau, lancent l'initiative « Territoires engagés pour la nature ». A travers cette action du Plan biodiversité, il s'agit de fédérer l'ensemble des acteurs d'un territoire autour de la

L'initiative « Territoires engagés pour la nature » a pour objectif de mobiliser les collectivités pour la protection de la biodiversité.

Ouverte à toutes les collectivités qui souhaitent faire de la biodiversité une des priorités de leurs politiques publiques, elle vise à accompagner des projets de territoire en faveur de la biodiversité, portés par des collectivités territoriales.

Les collectivités intéressées peuvent s'engager via la plateforme en ligne

https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/ ou directement sur: https://biodiversitetousvivants.fr/

Comment devient-on un Territoire engagé pour la nature ?

Pour obtenir la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », les collectivités doiven présenter un plan d'action pour les trois prochaines années en faveur de la biodiversité. Ce plan doit répondre à quatre critères :

- 1. Le plan d'action doit chercher à rassembler l'ensemble des services de la collectivité et les acteurs du territoire. Les actions mises en œuvre devront être proportionnées au regard des compétences et movens de la collectivité.
- 2. Il doit contenir des objectifs de résultat précis et prévoir un suivi de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts.
- 3. Il doit conduire à des effets positifs, directs ou indirects, significatifs et proposer des actions qui vont au-delà de la réglementation et des actions passées
- 4. Il doit contribuer à la mise en œuvre des outils d'action publics régionaux et nationaux







### C'est quoi ? Reconnaissance nationale d'un plan d'actions en faveur de la biodiversité

### Durée de la reconnaissance ? 3 ans

Pour qui ? Les collectivités infradépartementales (communes ou structures intercommunales...)













## Pourquoi?

- Reconnaître et valoriser la qualité de ces engagements, par un processus transparent
- Créer une communauté d'engagés

#### Les 4 critères nationaux

Impactant et additionnel

Mesurable, révisable et amélioration continue

Impliquant, cohérent et proportionné En lien avec l'action publique pour la biodiversité









#### Comment?

- En s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue
- · Proposer un plan d'actions cohérent, proportionné et impliquant
- · Être en accord avec les orientations et politiques publiques

Nationales & régionales

Candidature auprès de votre collectif régional Année 0 Reconnaissance de votre engagement par le jury régional Validation de la mise en œuvre des actions et reconduction

Année 3





### Animation locale et réseaux à connecter







# De nombreuses collectivités déjà engagées





**484** collectivités reconnues en juin 2023 Dont 1/3 de communes < 5000ha

Ouvert dans 14 régions volontaires





#### Des actions variées



domaine • **Un** large

**d'interventions:**Aménagements favorables
MAÎTRISE FONCIERE Pratiques de gestion Diagnostic/suivi de la biodiversité FORMATION DES AGENTS

Sensibilisation/éducation à l'environnement

Des thématiques variées :

Pollinisateurs
AGRICULTURE Gestion différenciée Lutte des espèces exotiques envahissantes Dés-imperméabilisation TRAME NOIRE Restauration/renaturation Gouvernance **RESSOURCE EN EAU** 

